



PRIX RENE RENOU 2017

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) organise le prix René Renou depuis 10 ans.

Ce prix est appelé René Renou en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006). Il récompense la collectivité « ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture * ». Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, département ou région française ayant réalisé ou soutenu un projet autour du vin d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres collectivités

PARTENAIRE & SOUTIENS :

Les Partenaires et soutiens du Prix sont des personnalités, des associations et des sociétés motivées par la défense de la Culture du Vin. Ils comprennent : la famille de René Renou, l'AEFO (Association Européenne de Formation à l'Oenotourisme), l'Agence de Presse Une Autre Provence, le Vit'eff, Iter Vitis et Winetourisminfrance.com. Les soutiens professionnels du VIN récompensent le journaliste lauréat du meilleur article : le syndicat du Cru « Bonnezeaux » et le Cellier des Dauphins.

**Le Lauréat 2008 a été la Ville de Grenoble et le Festival « Le Millésime », le lauréat 2009 la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et La Charte Paysagère des Costières de Nîmes, le lauréat 2010 le département de l'Ain et le Concours des 7 ceps - route des vins du Mont Blanc, le lauréat 2011 la Commune de Cairanne (84) pour sa Vigne pédagogique, le lauréat 2012 la Commune de Marciac (32) pour Jazz in Marciac, le lauréat 2013 Saumur Agglo pour Festivini et les Grandes Tablees du Saumur-Champigny, le lauréat 2014 le Département de l'Hérault (34) pour sa politique viticole, le lauréat 2015 la Communauté de Communes des Coteaux du Layon pour le Musée de la vigne et du Vin d'Anjou, le lauréat 2016 le Conseil départemental de la Moselle pour La Route des vins de Moselle.*



REGLEMENT ET INSCRIPTION

I - REGLEMENT

Article 1 : L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a créé le **Prix René RENOU en 2007**

Article 2 : Ce Prix est décerné à la Collectivité locale « ayant le mieux œuvré au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture ».

Article 3 : Toute Commune, Communauté de Communes, Département ou Région française peut y participer. L'inscription est gratuite mais obligatoire

Article 4 : Ce prix sera doté par les partenaires et soutiens. Il donnera également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui sera gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes des Elus du vin de l'ANEV et des partenaires et soutiens.

Article 5 : Une présélection de 5 manifestations est faite par l'association et les partenaires et soutiens (du 15 février au 30 juin). Il sera demandé aux représentants des collectivités s'ils acceptent de concourir (en juillet). La sélection et le vote des candidats seront effectués par un jury mixte composé de la famille de R. Renou, de responsables de l'ANEV, des partenaires et soutiens (en septembre).

Article 6 : Le lauréat du Prix s'engage à organiser une réception dans sa ville pour la remise du Prix ANEV.

Article 7 : Le journaliste auteur du meilleur article sur la collectivité lauréate et son action, paru dans les 12 derniers mois recevra une dotation en vin des partenaires VIN du Prix.

Article 8 : La participation au Prix entraîne l'acceptation entière du présent règlement.



II- QUESTIONNAIRE POUR INSCRIPTION

Pour les candidats au prix ANEV 2017 (à renvoyer avant le 15 SEPTEMBRE 2017 à :
APUAP - 6, lotissement Fanfinette - 84600 Valréas ou apuap@aliceadsl.fr)

Acceptez-vous de participer au prix René Renou - Anev 2017 ainsi que le règlement ci-dessus ?

Réponse :

Pouvez-vous nous faire parvenir une description sur cette manifestation (1 à 2 pages) , ainsi que de la documentation avec revue de presse qui répondrait aux questions suivantes :

La manifestation pour laquelle vous avez été sélectionnée est-elle une initiative :

- de votre collectivité
- d'un syndicat de vignerons
- d'une association
- autres

Réponse :

Combien d'euros (approximativement) avez-vous investi dans cette manifestation

Continuez-vous à aider cette manifestation ?

Si oui, combien donnez-vous de subvention par an ?

Réponse :

Avez-vous fait l'objet d'un passage en média écrit national (news magazine), en radio , en télé nationale pour cette manifestation ?

- Envoyer les justificatifs (revue de presse, liens...)

Réponse :

Enfin : Acceptez-vous d'organiser un vin d'honneur pour la remise officielle de ce prix dans votre mairie, siège ou Hôtel de Département ou de Région ?

Réponse :